

Rapport sur le préavis municipal n° 606/18
Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz,
participation de la Commune de Grandson

Le préavis 606/18 a été examiné en date du 11 septembre 2018 par une commission composée des conseillers communaux Delani Décoppet, Carole Schelker, Pierre-André Genier, Jean Périllard et Nicolas Perrin, rapporteur, en présence du conseiller municipal Antonio Vialatte, que nous remercions pour ses indications et réponses précises à toutes nos questions.

Ce préavis concerne la correction et revitalisation du cours inférieur de la Brinaz, cours d'eau sujet à des débordements récurrents et inondations dévastatrices. Rappelons que la dernière crue importante (1987) avait causé pour 40 millions de dégâts. Le tronçon concerné par le présent préavis se situe entre le pont RC 271 (carrefour de Brinaz) et le pont du Bois des Vernes. A noter que le tronçon en aval de ce dernier (jusqu'à l'embouchure) a récemment fait l'objet d'une revitalisation. Le projet vise à sécuriser environ 50 hectares, comprenant des secteurs stratégiques pour AggloY, dont Fiez-Pittet et Bey-Chamard.

Dans ce but, une entreprise de correction fluviale (ECF Brinaz) a été créée sous l'égide du Canton, au comité de laquelle participent des représentants des deux communes concernées, à savoir Grandson et Montagny. Ce comité sera le maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux, autant sur le cours d'eau lui-même que sur les ouvrages d'art (ponts). Le projet inclut le surcreusement d'un lit mineur et la création d'un lit majeur élargi de 15 m à 30 m, qui absorbera les crues. Il s'accompagnera d'une revitalisation du cours d'eau, permettant de renforcer sa fonction de corridor écologique entre Lac et Jura et de créer de nouveaux habitats pour des espèces liées aux milieux humides. Du fait de l'élargissement, les ponts existants devront être remplacés et leur portée allongée. L'ensemble de l'emprise du projet se fera sur du terrain agricole, avec prise en charge cantonale de la compensation des surfaces d'assolement. Pour notre commune, les surfaces concernées se montent à 7'200 m² d'expropriation et 5'400 m² de servitude (parcelles 412-413-424-452). Il est prévu de débiter les travaux en Mai 2019 (après réfection du pont RC 401) pour les terminer fin 2021 au plus tard, date butoir permettant l'accès au subventionnement de la Confédération dans le cadre de la convention-programme pour la revitalisation des eaux.

A noter cependant que notre commune n'a pas à se prononcer sur la nature des travaux, uniquement sur leur financement.

Les montants à charge de l'ECF Brinaz seront financés à hauteur de 80% par la Confédération (au titre de la convention-programme pour la revitalisation des eaux), 15% par le Canton, et 5% par les Communes (soit 2.5% pour Montagny et 2.5% pour Grandson). Ces montants incluent les frais d'expropriation, la pose d'une herse à bois en amont du hameau de la Brinaz (lot A) destinée à prévenir les embâcles, le surcreusement et élargissement du lit, les travaux sous les ponts RC271, CFF et Travys permettant l'accélération du passage de l'eau (les ouvrages eux-mêmes ne sont pas touchés), ainsi qu'une partie des coûts de réfection et augmentation de portée des ponts de Fiez-Pittet et du Bois des Vernes (pont aval) et de déplacement d'une conduite d'adduction en eau potable. Ces montants à charge de l'ECF

sont estimés à 11.850 millions, générant ainsi à une part estimée à CHF 296'250.- pour notre commune.

A cette somme s'ajoute un montant de CHF 183'000.- comme contribution à la part non prise en charge par l'ECF de la réfection des ponts Fiez-Pittet et aval (Bois des Vernes) et du déplacement de la conduite d'adduction d'eau. La somme totale à charge de notre commune s'élève donc à CHF 479'250.-

De ce total seront déduits les versements effectués par l'ECF à notre Commune à titre d'expropriation (7'200 m²) et de servitude (5'400 m²), correspondant à une somme de CHF 248'000.-. Le montant net à charge de notre Commune s'élève donc finalement à CHF 231'250.-

La commission unanime considère que ces travaux constituent une importante plus-value pour notre Commune sur les plans à la fois sécuritaire et écologique. La contribution à notre charge est relativement faible au vu de l'ampleur des travaux à effectuer. Même si les chiffres mentionnés restent des estimations (les soumissions n'ont pas encore été effectuées), la marge d'erreur est faible vu le pourcentage très limité de la part communale. La commission propose donc à l'unanimité de suivre les recommandations de la Municipalité sur ce préavis, et recommande par suite au Conseil communal :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à participer aux frais de réalisation des travaux de sécurisation et de renaturation du cours d'eau de La Brinaz pour la part communale de 2.5%;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 480'000.-; le compte n° 9141.34 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante;

Article 4: d'amortir cet investissement net, estimé à CHF 231'250.- après déduction des indemnités d'expropriation, par les comptes n°s 430.331, 472.331, et 810.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019

Mardi 25 septembre 2018

Les membres de la Commission :

Delani Décoppet

Carole Schelker

Jean Périllard

Pierre-André Genier

Nicolas Perrin, rapporteur

